

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 16
- suffrages exprimés : 16
- pour : 16

DÉLIBÉRATION n° B2021/196

L'an deux mille vingt et un et le 10 décembre à 18 heures trente, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, André RECURT, Ludovic PONTICO, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE et Didier FAVARO.

Absents excusés : Céline CASSAGNEAU, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

Objet : Participation au Programme AVELO 2 - PETR du Pays des Nestes

Lors du bureau du PETR du 05 juillet 2021, les élus ont validé la candidature du PETR du Pays des Nestes à l'Appel à Projets ADEME « AVELO2 ».

Cet appel à projet a pour ambition de permettre le développement d'une politique cyclable et la mise en œuvre de nouvelles solutions pour les déplacements du quotidien. Le PETR a été lauréat de cet appel à projets.

Le plan d'actions comprend l'élaboration d'un schéma directeur vélo en Pays des Nestes, l'acquisition d'une flotte de vélos à assistance électrique pour l'incitation au changement de pratique, la création d'outils de communication pour déployer une culture vélo sur le territoire et accompagner les changements de pratique et la mise en place d'une animation locale dédiée au développement d'une politique vélo territoriale.

Au même titre que la CC Aure Louron et la CC Neste Barousse, l'engagement de la CCPL à ce programme est sollicité.

Cet engagement permettrait :

- Un maillage territorial pertinent à l'échelle du bassin Pays des Nestes,
- L'optimisation financière des projets mobilité de la CCPL,
- La diffusion d'une culture vélo intégrée à plusieurs niveaux (Le CD65 est aussi lauréat d'AVELO2 et le territoire est traversé par la V81).

Plan de financement prévisionnel :

Vers un Pays des Nestes Cyclable (VPNC) / Janvier 2022 - Décembre 2024				
Dépenses	€	Recettes	%	€
Axe 1 : Schéma directeur vélo	50 000,00	ADEME (axe 1, 2 et 3)	32	52 000,00
Axe 2 : Emergence Vélos de Pays	45 000,00	ADEME (axe 4)	27	51 550,00
Axe 2 : Charges connexes	6 750,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL (axe 1)	3	6 000,00
Axe 3 : Communication	9 000,00	AUTOFINANCEMENT	38	68 050,00
Axe 3 : Charges connexes	1 350,00			
Axe 4 : Ingénierie	63 000,00			
Axe 4 : Formation	500,00			
Axe 4 : Equipement	2 000,00			
TOTAL	177 600,00		100	177 600,00

Le PETR propose que le reste à charge des EPCI intervenant sur les axes 1, 2 et 3 (hors ingénierie) soit, au maximum, de 46 000,00 € avec un étalement financier d'appel à contribution.

Le reste à charge pour la CCPL serait de 21 160 € réparti sur 3 années d'appel à contribution.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE :

- De participer au programme Avelo 2 porté par le PETR du Pays des Nestes, avec le programme d'actions décrit par Monsieur le Président et sur la base du plan de financement associé,
- De valider la participation financière de la CCPL à ce programme à hauteur d'un montant maximum de 21 160 €, étalée sur 3 années d'appel à contribution,
- D'autoriser Monsieur le Président à signifier à Madame la Présidente du PETR du Pays des Nestes l'adhésion de la CCPL à ce programme sous les conditions précitées, à signer toutes conventions et pièces utiles et à engager toutes démarches utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Affichée le 21 DEC. 2021



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20211210-2021-196B-DE
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021